

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-45

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 14

Objet : Ouverture des crédits d'investissement, année 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'Association ODASS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Mairam SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Maurice BOISDON, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Sylvaine LE STRAT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Claude MASURE.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT que le vote du Budget primitif de l'année 2024 interviendra au cours du mois d'avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, avant le vote du Budget primitif 2024, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après :

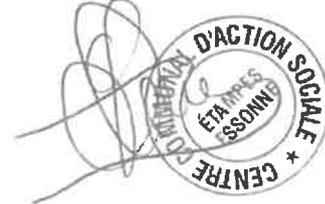
#### Budget du CCAS

Chapitres	BP 2023	Crédits Investissements 2024
020 Dépense imprévues	14 000,00 €	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 350,00 €	1 337,00 €
21 Immobilisations corporelles	306 074,25 €	76 518,00 €
27 Autres immobilisations financières	8 000,00 €	0,00 €
TOTAL	333 424,25 €	77 855,00 €

- Dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président  
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....19.12.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.